



Unité de Gestion par Objectifs pour la
supervision, le suivi et l'équipement des
projets de santé financés dans le cadre de
dons et de crédits étrangers

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
Consultation en Hygiène Environnementale

Mars 2022

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

[TUNISIE]

PROJET DE RIPOSTE AU COVID-19 EN TUNISIE

SERVICE DE CONSULTANTS

PrêtBird - TN 9223

Numéro identifiant du projet : P-175785

Intitulé de la mission : Consultant dans le domaine de Gestion des Aspects
Environnementaux et Sociaux

Manifestations d'intérêt

Le Gouvernement Tunisien a reçu un financement de la Banque mondiale pour le coût du « *Projet de Riposte au COVID-19* » et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant :

Consultant dans le domaine de Gestion des Aspects Environnementaux et Sociaux

Le projet sera exécuté par le ministère de la santé, représenté par la Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement avec l'appui de l'Unité de Gestion par Objectif (UGPO) pour la supervision, suivi et équipement des projets de Santé financés par des dons et des prêts extérieurs.

Les services de consultant (« les Services ») comprennent l'appui au ministère de la santé dans le domaine de Gestion des Aspects Environnementaux et Sociaux, notamment:

- (i) *Soutenir le Point Focal du Cadre de gestion Environnementale et Social pour accomplir sa mission,*
- (ii) *L'évaluation de la conformité des procédures et exigences indiquées au niveau du CGES, proposition des actions de planification, l'élaboration des protocoles et le traitement et analyse des données,*
- (iii) *Elaboration des rapports de suivi mensuel*

Les Termes de Référence (TDR) détaillés pour la mission *peuvent être obtenus à l'adresse Ministère de la Santé, Rue Djebel Akhdar Bab Saadoun , la Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement (DHMPE).*

La Direction *de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement (DHMPE)* invite les consultants admissibles (« consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations

indiquant qu'ils ont les qualifications et l'expérience requises pour exécuter les Services. Les critères de présélection sont les suivants :

- Niveau d'études supérieures (40% de la note)
- Expérience professionnelle (60% de la note)

La commission d'évaluation établira une liste des candidat(e)s ayant répondu à l'avis à manifestation d'intérêt en fonction de leur qualification (CV à l'appui) eu égard à la nature de la mission et invitera le(a) mieux qualifié(e) à négocier le contrat.

Les personnes intéressées par cette mission doivent transmettre ou déposer au bureau d'ordre de la DHMPE un dossier de candidature permettant de vérifier la qualité de leur formation et de leur expérience professionnelle. Elles sont priées de composer leurs dossiers en fonction des critères d'évaluation décrits ci-dessus afin de faciliter l'évaluation des candidatures. Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- 1. Une lettre de motivation signée (ne dépassant pas 2 pages).*
- 2. Un curriculum vitae détaillé (ce CV doit comporter la date de début et de fin de chaque expérience professionnelle).*
- 3. Une copie des diplômes universitaires.*
- 4. Une copie des attestations ainsi que tout autre document attestant la qualification et l'expérience pour la mission.*

Le recrutement suit une approche de sélection compétitive. La commission d'évaluation établira une liste par ordre de mérite sur la base du barème de notation préétabli par ladite commission de tous les candidats ayant répondu à l'avis à manifestation d'intérêt en fonction de leurs qualifications au regard de la mission.

Seul le candidat classé premier sera invité à présenter son offre financière MENSUELLE ET FORFAITAIRE pour une durée maximale de six mois renouvelable tels que mentionnée ci-haut et ce pour les fins d'entretien et de négociation financière. Cette offre sera présentée séance tenante par le candidat.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) » de la Banque mondiale, version juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017 et Aout 2018 (« Règlement de passation des marchés »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

- a. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des

obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception-construction ;

- b. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception-construction ;
- c. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui, par sa nature, crée un conflit d'intérêts avec une autre de ses missions ;
- d. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :
 - i. de la préparation des Termes de référence de la mission ;
 - ii. du processus de sélection pour le contrat ; ou
 - iii. de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode *de sélection de consultant individuel* énoncée dans le Règlement de passation des marchés de la Banque.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau à la **Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement, Ministère de la Santé, Rue Djebel Akhdar Bab Saadoun Tunis.**

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées sous pli fermé portant la mention « A ne pas ouvrir : Sélection d'un consultant dans le domaine de Gestion des Aspects Environnementaux et Sociaux » au bureau d'ordre central du ministère de la Santé ou remis au bureau **d'ordre de la Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement**, avant le 07/04/2022 à 16 heures.

[Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement]

[Consultant dans le domaine de Gestion des Aspects

Environnementaux et Sociaux]

Tél : [71150415]

E-mail : maztourifadhila8@gmail.com.